

PROCES VERBAL de la réunion du C.A en date du 18 octobre 2002.

Présents : VERWAEST J, UNDORF G, DEFRAEYE R; RONSSE M ;
BUGGENHOUT F; WIGGELEER P ; FIEVET D ; CARRALCAZAR R ; FERON M .
Absents excusés : ROLIN J ; DELCOMINETTE G ; VAN VALENDEREN M.

1.Accueil du Président : Le Président remercie les membres de leur présence.

Tableau de rencontres du C.A : le prochain C.A aura lieu le VENDREDI 13 décembre à 19h30 dans les locaux du G.S.R

Proposition de remboursement de cotisations 2002 au bénéfice de LAS : en vertu de l'article 6 h des statuts : le remboursement est refusé. Cependant, les Clubs de 604 AMV (2) et 256 CMA (1) se verront rembourser les transferts liés à cette affaire. Le secrétaire général adressera un courrier à ces trois clubs
Passeport National obligatoire en ordre pour au moins 6 mois, au moment du départ, pour toute compétition internationale (hors ou en Zone Euro). Accord unanime du C.A

Le paiement des avances personnelles doit être effectué 15 jours au moins avant la date de départ : Accord unanime du C.A.

Les taxes FITA (BOR et FITA) doivent être payées même si le tir programmé est annulé : Accord unanime du C.A

Sanction envers un club ayant annulé son tir la saison précédente : refusé.

2.Acceptation du P.V du 13 septembre 2002 : accepté sans remarques

3.Ballottage : 17 nouveaux membres sont présentés et acceptés par le Comité.

4.Rapport du Secrétaire Général : 1532 membres sont inscrits au fichier de la Ligue. Des modifications ont été apportées concernant les signataires des comptes de l' ARCHER.

5.Rapport du Trésorier :

Nombre de cotisations reçues : 1538 contre 1530 en 2001.

	2002	2001
Bruxelles	322	330
Brabant	218	214
Hainaut	325	313
Liège	335	355
Luxembourg	193	190
Namur	145	128

Les déclarations fiscales ont été rentrées au mois d'août.

Les dossiers bilans sont tous rentrés à l' ADEPS.

Le trésorier informe le C.A des états d'avancement des réalisations exécutées et encore à réaliser avant la fin de l'année.

Le C.A estime ne plus être la vache à lait du COIB et demande pour 2003 à recevoir des avances.

Les vacances du D.T ont été payées.

COIB : le solde de 582 € de la bourse BOT 2000 n'a pas encore été versé.

La participation personnelle de LEONOVA Irina de 300 € (ERLANGEN, fin mai, début juin) n'ayant pas été versée, elle lui sera retirée de sa bourse : Accord du C.A.

La présentation de la situation financière est prématurée.

Taxes TARGET FITA de 50 € : 14 cercles de tir ont demandés et obtenus un tir avec B.T.F. 6 clubs ont payés. Un courrier sera adressé aux 8 cercles retardataires.

6.Rapport du Directeur Technique : la dernière saison de tir a été une saison en demi-teinte. Les stratégies mises en place ne convenant pas du tout (diététique et psychologue).

C.M FIELD CANBERRA : excellent comportement de nos trois athlètes : Jean -Michel PIQUET, PRELIPCEAN Marina et DENAYER Sébastien.

Le D.T remet à chacun un dossier reprenant Les Projets Individualisés pour 2003.

B.O.T : PEIGNOIS Christophe

Elites Internationales FIELD PRELIPCEAN Marina
PIQUET Jean – Michel
DENAYER Sébastien

Elites Internationales Olympique LEONOVA Irina
AUTEM Alain

Espoirs Internationaux CLART Steve
WOIT Frédéric
PRIEELS Philippe
KYRITSOGLOU Sam
GEORTAY Geneviève
ANRIS Yolande
PARENT Cindy.

Objectifs des stages « Elites » :

Adultes et Adultes confirmés: résultats immédiats.

Adultes Espoirs : résultats sur un plus long terme.

Prévision de stages ou de journées de formation de progression dans les Provinces (en collaboration avec les délégués).

Recherche de club possédant « une école de tir »(initiateurs, encadrement spécifique, etc.)

Répondre aux besoins de l'archer « ordinaire » par la mise en place de stages de progression (en collaboration avec les délégués).

7 + 8 .Rapport du Responsable Communication et Gestion Sportive :

- Présentation du projet du plan programme 2003, sur base des élites seniors et jeunes et des activités proposée en Commission Technique parle D.T, F.B et M.R. Pas de remarques, projet accepté. Liste des élites aussi (voir plus haut) Une intervention des participants dans le coût des activités, pour couvrir les 10% non subsidiés par l' ADEPS et les autres coûts de participation doivent être proposées et décidées prochainement.
Le PP 2003 définitif devra être prêt pour la signature du Président début semaine 44.

Nouveautés par rapport à 2002 : le programme ne comporte plus aucun stage nationaux, nos seniors et jeunes travailleront ensemble, jusqu'aux objectifs spécifiques et le C.A décide que dès à présent, nos stages 2003 resteront des stages Ligues uniquement.

La prise éventuelle en charge de la détection des jeunes talents et leurs premières formations, inscrite en A-promotion.

Le report du cours de moniteur de 2002 à 2003, manque de temps en 2002 ainsi que des intervenants étrangers.

Le report de la brochure illustrée sur le T.A à 2003

Mise en place de stages pour jeunes avant les Juniors Cup pour réduire le coût d'intervention.

Projet de budget important pour une assistance hors cadre Ligue

Projet de budget pour un cours d'initiateur en priorité pour les cadres multisports ADEPS.

- Visite à l' ADEPS avec le D.T, Monsieur FRANIC, notre inspecteur, très positive, nombreux points ont été éclaircis.

Olympisme : C. Peignois a été repris sur les listes pour 2003. Le programme spécifique de Christophe a été établi, ce programme concerne aussi A.Autem et I. Leonova en fonction de ses possibilités. Il est repris dans le PP 2003.

- Calendrier des compétitions Indoor 2003/2004. Il faut à la fois veiller à ce que le succès des tirs provinciaux ne soient pas affectés par une nouvelle politique, mais il faudra sérieusement songer à faire monter le niveau des points, en structurant avec plus d'objectifs le calendrier en tirs P, L et N.
- A revoir sur base des propositions faites par le D.T. Les tirs jeunes devraient s'intensifier.
- Communication : le projet de site Internet est prêt dans sa structure.

9. Rapport du Responsable Arbitrage et Règlements :

- Respect du délai des 20 secondes entre les deux signaux sonores.
- Quid du chrono des archers : SEUL le CHRONO de l' arbitre aux feux (DOS) fait foi.
- Tenue des archers (tenue blanche ou de club obligatoire), même et surtout pour les « nouveaux », sous peine de se voir refuser le tir. Lors des Tirs BREVETS, les jeunes sont autorisés à être vêtu d'un jean, mais le tee shirt blanc ou de club est exigé. Lors des tirs en catégorie officielle (Benjamin, Cadet, Junior) tenue de club ou blanche obligatoire.
- Timing des tirs : perdre moins de temps lors de prises des scores (solutions : apprendre à compter aux archers, ne pas envoyer en compétition les « nouveaux » trop vite. **MAIS COCHER LES IMPACTS.** (très important, utile et nécessaire).
- Indications complètes lors des inscriptions (Nom Prénom, Division, catégorie, NIVEAU CORRECT, cercle ET MATRICULE).
- Indications complètes sur TOUTES les feuilles de marques lors des tirs (nom, prénom, matricule ET SURTOUT NIVEAU CORRECT.
- Affichage des scores intermédiaires lors de l'inter tir.
- * Xième RAPPEL : l'organisateur DOIT VERIFIER les passeports de tir.

LA REGLE EST : PAS DE PASSEPORT = PAS DE TIR, décision prise par l'organisateur.

- Temps maximum autorisé entre la fin du tir et la proclamation des résultats: 45 minutes à une heure grand maximum.
 - Résultats complets qui reprennent le nom, prénom, division, niveau ET MATRICULE.
- * Choix des arbitres par le Chef-Arbitre.(après avoir pris contact avec le club organisateur, en fonction du nombre de participants et non pas de la volonté du club et prise prépondérante des arbitres du club organisateur).

Toutes ces recommandations feront l'objet d'une publication dans le prochain ARCHER.

Présentation du Courrier de Monsieur SCALISI concernant sa demande de candidature au séminaire des juges. La candidature est de nouveau refusée par le C.A , à l'unanimité.

10. Rapport du Responsable Sport pour Tous et Promotion :

La liste des Jeunes inscrits au Pôle Jeune est remise à chacun.

Les cours d'Initiateur comprendront 25 candidats.

Les 15 € d'homologation du brevet seront retirés du prix payé pour ceux qui auront réussi.

11. Rapport du Responsable Sport pour Tous et Recrutement : vu la démission de l'administrateur, il sera fait appel à candidature. Les demandes de candidature devront être rentrées pour le 1^{er} décembre 2002 chez le Président.
Les candidats seront présentés à l' A.G qui décidera.

12. Rapport des Délégués Provinciaux :

Brabant : une demande est faite de diminuer les points de distinctions entre les deux niveaux de Dames. Voir après la saison de tir en salle et examen des résultats des D2.

Les Jeunes ne devraient plus recevoir de bouteille d'alcool (vin ou autre) lors des remises de prix.

Hainaut :délégué démissionnaire, un appel devrait être lancé dans la province (indépendant du C.A : voir articles Statuts 8 c ;d ;e et R. O.I C, 4 c) et 5).

Liège : point présenté par le S.G : 405 . CTH candidat au championnat de Belgique Field en 2004 insiste pour obtenir une audience auprès du C.A.

Le Président répond que pour un Championnat de Belgique il serait bien de présenter 48 cibles (2 parcours) par jour de compétition.

Luxembourg :

Namur : confirme les dates du Championnat de Belgique (22 et 23 , février 2003) en la salle Hall 2 du Palais des Expositions, rue Sergent Vrittoff à 5000 NAMUR.

Par contre pour le championnat de Ligue, suite à une lamentable erreur de l'Echevinat des Sports de Namur, la province recherche encore un lieu propice au déroulement de ce championnat.

Nature : le point soumis sera remis à l'ordre du jour du prochain C.A.
